



DÉCISION DU MAIRE N° 2025/47

PRISE EN VERTU DE LA DÉLIBÉRATION N° 2020/05-10
DU 26 MAI 2020 RELATIVE AUX DÉLÉGATIONS
D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Service Technique

Objet : Mission de sécurité et protection de la santé (SPS) dans le cadre des travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement d'eaux usées dévoiement de la canalisation bassin ouest et Chemin du Buisson Sainte Anne/RD307

Le Maire de Saint-Nom-la-Bretèche,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Considérant la nécessité de désigner un coordonnateur SPS ;

Considérant la demande de devis lancée auprès de 3 prestataires ;

Considérant les 3 offres réceptionnées des sociétés QUALICONSULT, BTP CONSULTANTS, BUREAU VERITAS ;

Considérant que parmi les 3 offres reçues, la proposition de la société Qualiconsult Boulevard des Chênes Parc Ariane, Immeuble Mars 78 280 Guyancourt, présente l'offre techniquement et économiquement la plus avantageuse au vu des critères définis ;

DÉCIDE

Article 1 : d'attribuer le marché à la société Qualiconsult Boulevard des Chênes Parc Ariane, Immeuble Mars 78 280 Guyancourt, pour la mission de sécurité et protection (SPS) concernant la réhabilitation du réseau d'assainissement d'eaux usées ;

Article 2 : Le coût de la mission s'élève à 2 390,00€ HT, soit 2 868,00€ TTC (TVA 20%) ;

Article 3 : les dépenses afférentes sont inscrites au budget assainissement.

Fait à Saint-Nom-la-Bretèche, le 18 juillet 2025

Le Maire
1^{er} Vice-président de la communauté de
communes Gally Mauldre

Gilles STUDNIA



Mis en ligne le 18/07/2025

Document rendu exécutoire le 18/07/2025

Pour le Maire et par délégation, le Directeur Général des Services
Pascal PARISSIER

Accusé de réception en préfecture
078-217805712-20250718-2025-47-AR
Date de réception préfecture : 18/07/2025